

Le journal de La Courneuve

regards

Qualité de l'air

La Métropole du Grand Paris met en place une Zone à faibles émissions (ZFE).

P.8



N° 517 du jeudi 16 au jeudi 30 mai 2019

Cultures urbaines

P.12



LOI BLANQUER

Enseignant-e-s et parents d'élèves restent mobilisé-e-s.

P.4

CULTE

La construction de la mosquée va pouvoir démarrer.

P.5

MARDIS DU TAF

La Ville accompagne les jeunes dans leurs recherches.

P.7

FOOTBALL

L'ASC accède pour la première fois à la Ligue régionale.

P.11

lacourneuve.fr





Le chœur de Doumer

Le chef de chœur Frédéric Pineau intervient régulièrement auprès de trois classes de CE2 de l'école Paul-Doumer. Les élèves sont inscrits dans un parcours artistique les initiant au chant choral pendant trois ans, mais pas uniquement! Ce beau projet, mis en place par le service Culture en partenariat avec la Philharmonie de Paris, la Fondation Bettencourt Schueller et l'Éducation nationale, permet aux enfants de chanter, mais aussi de travailler sur la confiance en soi, l'entraide, la communication et le bien-être. La première année de travail s'achèvera fin juin sur les planches de la Philharmonie.

Thierry Ardouin



Initiation au handibasket

Pendant les vacances scolaires, le Service des sports, en partenariat avec le champion d'haltérophilie Rafik Arabat (au centre sur la photo), a organisé un stage de handisport. Cette activité a permis aux jeunes de se mettre à la place d'une personne porteuse d'un handicap moteur et de manipuler un fauteuil roulant.

Claude Rambaud



Nicolas Vieira

64 ans après, La Courneuve se souvient

La municipalité et l'association des anciens combattants se sont réunies devant le mémorial de la Résistance des Quatre-Routes pour rendre hommage aux soldats de la Seconde Guerre mondiale et célébrer l'armistice du 8 mai 1945.



La Palestine à l'honneur

Vendredi 3 mai, la Maison de la citoyenneté a organisé un repas palestinien. Au programme, des mets délicieux et un concert d'Ahmad Dari. Cette soirée a été organisée en partenariat avec les associations La Courneuve Palestine et Africa.

Rémy Deluze



Commemoration de l'abolition de l'esclavage

Les élèves du lycée Denis-Papin, les associations Ar Jeux et Kréyol ont participé avec les élu-e-s à la commémoration pour la Journée nationale de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, le 10 mai.

Fabrice Gaboriau

Marcel-Paul en Bretagne !

Trente-six seniors de la Maison Marcel-Paul sont partis une semaine à Paimpol dans les Côtes-d'Armor. Au programme : croisière sur l'île de Bréhat, visite de la vallée des Saints, côte des Ajoncs, circuit des falaises, château de la Roche-Jagu, croisière sur l'archipel des Sept-Îles, la côte de granit rose et Perros-Guirec, Trégastel, Tréguier. Bref, un séjour intense et joyeux !



Maison Marcel-Paul

À MON AVIS



Thierry Ardouin

Gilles Poux,
maire

Réformes Blanquer, nos jeunes méritent mieux !

« Depuis mars dernier, un fort mouvement fédérant enseignant-e-s, parents d'élèves, élu-e-s secoue l'école. Les raisons sont multiples : baisses des moyens et suppressions de postes, recrutements d'enseignant-e-s non formé-e-s, renforcement des discriminations avec la réforme du bac, du système Parcoursup... Mais s'il fallait résumer en un mot les raisons de cette colère, je dirais qu'il s'agit d'un combat contre l'augmentation des inégalités.

L'école représente pour les familles l'espoir de voir leurs enfants acquérir des savoirs et des connaissances leur ouvrant la possibilité de prendre leur place dans la société, d'avoir droit à un avenir. Certes, l'école reste un socle fort de notre République basée sur la gratuité. Mais malheureusement, les réformes successives qu'a subies cette belle institution, associées au manque de moyens, conduisent aujourd'hui à imposer une école à deux vitesses.

« Les réformes successives qu'a subies cette belle institution, associées au manque de moyens, conduisent aujourd'hui à imposer une école à deux vitesses. »

Cette situation, nous la dénonçons dans *L'Atlas des inégalités territoriales**, une étude chiffrée que nous avons sortie en avril. Ainsi, il est avéré que l'État dépense moins pour un enfant courneuvien que pour un enfant parisien, et que les taux d'absence et le manque d'expérience des professeur-e-s sont bien plus élevés ici qu'ailleurs.

Ce manque de moyens humains et financiers nuit à la réussite de nos jeunes. Pour inverser cette tendance, il faudrait un plan d'attaque ambitieux, avec des mesures innovantes, comme l'instauration de contrats incitatifs pour attirer les fonctionnaires expérimentés – ce que nous proposons dans *L'Atlas des inégalités*.

Récemment, nous apprenions que La Courneuve avait été sélectionnée pour le label « cité éducative », qui aurait pour objectif de « franchir un nouveau cap ». Si les contours de ce projet sont très flous, nous nous battons pour qu'il ne s'agisse pas une nouvelle fois d'un vœu pieux mais bien d'un levier d'action pour décrocher des moyens à la hauteur des enjeux. »

* Pour lire *L'Atlas des inégalités*, rendez-vous sur le site de la ville : lacourneuve.fr



Un jeu de fléchettes pour illustrer les conséquences de la loi Blanquer.

Loi Blanquer

Touche pas à mon école !

Une « Nuit de l'éducation » s'est tenue le mardi 14 mai dans les écoles Louise-Michel, Ethel-et-Julius-Rosenberg et Charlie-Chaplin. L'objectif de ces soirées : militer pour le retrait du projet de loi « sur l'école de la confiance », examiné le jour même par le Sénat.

Pour l'occasion, ils sont retourné-e-s sur les bancs de l'école. En présence d'élue-s de la majorité, une trentaine de personnes étaient présentes dans chacune des écoles, avec, à l'école Rosenberg, la participation notable de Thomas Porcher, économiste et ancien élève de Jacques-Brel, venu apporter son soutien.

À l'école maternelle Charlie-Chaplin, beaucoup d'enseignant-e-s et plusieurs parents d'élèves se sont retrouvé-e-s dans un cadre convivial et ludique : autour d'un plateau de Twister représentant quelques « spécialités » à choisir par les élèves (informatique, sciences physiques...) et d'un jeu de quilles pour renverser la réforme. Ils ont aussi partagé un buffet participatif visant à « vivre une cohésion », selon les mots d'un parent. La bonne ambiance n'a pas

évitée la confrontation des points de vue. Si tout-e-s les participants ont dénoncé la réduction des moyens (« On s'épuise à boucher les trous. »), une mère d'élève s'est questionnée sur les conséquences pour les enfants des grèves et du récent blocage des écoles pendant deux jours. Cette « Nuit de l'éducation » fait suite, en effet, à deux journées « écoles fermées », sur décision conjointe des professeur-e-s et des parents, les jeudi 4 et vendredi 5 avril. La communauté éducative du lycée Jacques-Brel s'était, elle, mobilisée le 15 avril devant le rectorat. Plusieurs intervenant-e-s ont vivement réagi. « Si les parents ne se mobilisent qu'à 10 %, Blanquer pourra continuer à affirmer que 90 % d'entre eux le soutiennent », estime Rachel Schneider, secrétaire départementale 93 du SNUIPP-FSU. De même, pour une enseignante au collège Jean-Vilar, « la mobilisation

des parents est ce qui fait le plus peur au gouvernement, car ce sont des électeurs ». Elle ajoute : « L'État profite du fait que beaucoup de parents courneuvien-ne-s maîtrisent mal la langue française pour faire passer sa réforme. »

Rachel Schneider se réjouit que « grâce aux initiatives prises dans tous les territoires, le thème de l'éducation a été rajouté dans le discours d'Emmanuel Macron clôturant le grand débat. » Pour Martine Vincileoni, directrice de l'école maternelle Charlie-Chaplin, la force du mouvement est précisément d'impliquer à la fois enseignant-e-s et parents d'élèves, de la maternelle au lycée, avec « une vraie cohérence d'ensemble », et alors même que l'État cherche à opposer les acteurs éducatifs entre eux. Selon elle, « on peut grandir à La Courneuve, mais on peut aussi vouloir réussir ! »

Si la manifestation sur l'éducation

du samedi 18 mai (rendez-vous à Montparnasse, à 13h30) se profile, Antoine, professeur au collège Jean-Vilar, constate cependant que le gouvernement ne pliera que si une action plus radicale est initiée. Pendant ce temps-là, à l'école Ethel-et-Julius-Rosenberg, on évoque différentes formes d'action pour maintenir la mobilisation. ● Nicolas Liébault

51,9%
C'est le pourcentage de jeunes Courneuvien-ne-s qui sortent du système scolaire sans diplôme supérieur au brevet des collèges.

Source : Atlas des inégalités territoriales

ÉCOLES : CE QUI CHANGERAIT À LA RENTRÉE 2019

- La scolarisation des enfants dès 3 ans aurait pour conséquence le subventionnement contraint par la Ville de La Courneuve des écoles maternelles privées, donc au détriment des écoles publiques.
- Les enfants de petite section devront rester à l'école l'après-midi, ce qui signifie pour la Ville d'organiser de nouveaux dortoirs pour la sieste. Avec les dédoublements des CP et CE1, et avec l'annonce des dédoublements des grandes sections, la Ville devra financer la construction de nouveaux locaux.
- La fusion (au sein d'écoles des « savoirs fondamentaux ») des directions scolaires des écoles primaires et des collèges risquerait à terme de réduire l'encadrement administratif des écoliers et le lien avec les parents.
- La part accrue du contrôle continu dans la notation du baccalauréat (40% de la note) et les spécialités proposées auraient pour conséquence une mise en concurrence des lycées, et pouvant aboutir à un bac labélisé « La Courneuve », considéré comme de moindre valeur.
- La baisse de la « dotation horaire globale » obligerait les établissements de la ville à réduire la masse d'heures d'enseignement, remettant en cause le dédoublement des cours, les études du soir ou les études en demi-groupe, notamment au lycée Jacques-Brel, pourtant plébiscitées par les parents et les enseignant-e-s.
- L'accompagnement éducatif prévu dans les écoles élémentaires dans le créneau de 16 heures à 18h30 (aide aux devoirs, découverte artistique et sportive, etc.) risquerait d'être arrêté, l'État ayant décidé de supprimer son financement.

DOMAINE SCOLAIRE : QUI FAIT QUOI ?

L'État (Éducation nationale) : le recrutement et la rémunération des personnel-le-s enseignant-e-s, les voies de formation, les programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements, la définition et la délivrance des diplômes nationaux.

Les collectivités territoriales : la prise en charge des conditions matérielles de l'enseignement (bâtiments, équipements, accueil, entretien, périscolaire) :

- la ville de la Courneuve pour les écoles
- le département de Seine-Saint-Denis pour les collèges
- la région Île-de-France pour les lycées.



École Charlie-Chaplin : échanges sur la poursuite du mouvement.

Urbanisme

Une grande mosquée en centre-ville

Le 2 mai, la municipalité et la Fédération des musulmans de La Courneuve regroupant les communautés originaires du Maghreb, du Pakistan, des Comores... ont signé les baux emphytéotiques, une étape importante qui va permettre de lancer la construction de la grande mosquée.



Fabrice Gaboriau

Ce moment très solennel est le fruit de plusieurs années de travail et de dialogue entre la Ville et la fédération pour bâtir un projet cohérent qui comprendra deux bâtiments : un lieu de prière et un centre culturel ouvert à toutes et tous, situé rue Gabriel-Péri en plein centre-ville ; à quelques mètres de l'Hôtel de ville et à égale distance de l'église Saint-Lucien et de la synagogue Ahavat Chalom. Tout un symbole. Pour Gilles Poux, le maire : « À La Courneuve, Ville-Monde aux plus de 100 nationalités, le partage des cultures et des origines, le vivre-ensemble prennent un sens particulier. Chacune des communautés doit être respectée,

reconnue. Le dialogue intercommunautaire se noue dans la laïcité. C'est l'une des pierres angulaires de notre République, un point central de notre patrimoine culturel depuis la Révolution française, indissociable de la liberté, de l'égalité et de la fraternité inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen. Le rôle des élus est de garantir la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. » La mosquée sera édifiée sur un terrain cédé par la municipalité, sous bail emphytéotique, de très longue durée : 99 ans. Quant à la construction, elle sera financée par les dons des fidèles, heureux d'avoir un véritable lieu de culte. ●



S'EMPARER DE L'ATLAS DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

La publication de l'Atlas des inégalités territoriales a eu un large écho dans les médias nationaux. Le maire souhaite en parler avec les habitantes et les habitants qui subissent au quotidien une discrimination d'État en matière d'accès à l'emploi, d'éducation, de justice alors que des solutions existent pour réduire ces inégalités. Dix ans après la plainte à La Halde, la municipalité formule dix-huit exigences pour rétablir l'égalité républicaine à La Courneuve et dans tous les territoires discriminés.

Rendez-vous le 28 mai, à 18h30, à la Maison de la citoyenneté.

Centre municipal de santé

Le droit à la santé

Grâce à la Pass, la permanence d'accès aux soins de santé, les Courneuvien-ne-s sans couverture médicale ou avec une couverture partielle bénéficient de soins et sont accompagné-e-s pour ouvrir leurs droits au Centre municipal de santé.

La permanence d'accès aux soins de santé propose différents services, tels que des entretiens sociaux, des consultations médicales et infirmières, ou encore un accompagnement dans les démarches d'accès aux droits. « *Nous avons cette préoccupation depuis plusieurs années* », indique la Docteure Geneviève Bioka, responsable de l'unité Santé publique au sein du Centre municipal de santé (CMS), qui poursuit : « *Depuis le début, les professionnels du centre répondent aux besoins urgents, mais on s'est rendu compte que nous avons du mal à orienter les personnes qui n'ont pas de droits ouverts. Il y a également des gens qui n'ont pas de mutuelle et pour lesquels le montant qui reste à charge devient un frein aux soins.* »

100 patient-e-s reçu-e-s

La Pass permet de fournir un accès aux soins au sens large et elle offre aux patients sans couverture médicale ou bénéficiant d'une couverture médicale partielle un accompagnement afin d'accéder à l'offre de soins de droits commun et de bénéficier d'une continuité des soins conforme à leurs besoins. « *C'est un dispositif qui nous permet d'avoir une réponse à proposer* », précise la Docteure Bioka.



Le montant des frais de santé qui reste à charge ne doit pas être un frein aux soins.

Léa Desjours

Un poste d'assistante sociale et un poste de médiatrice sont désormais en partie dédiés à la Pass pour répondre à ces demandes. L'objectif? Accompagner 200 à 250 personnes en 2019. « *Jusqu'en 2017, nous touchions une trentaine de personnes chaque année. En 2018, nous sommes passés à près de cent personnes, mais ce n'est pas encore suffisant* », précise

Geneviève Bioka. L'orientation des patients vers le dispositif se fait via les professionnels du territoire avec lesquels le CMS travaille en étroite collaboration comme les Maisons pour tous, les Points information jeunesse, la Protection maternelle et infantile, mais également l'Éducation nationale. « *Dès que les professionnels rencontrent des situations*

complexes, ils nous adressent les personnes pour que nous prenions le relais », indique-t-elle. Des fiches de liaison ont également été mises en place afin de faciliter la transmission d'informations lorsque les publics ne sont pas francophones. « *Cela nous permet d'assurer un vrai suivi* », conclut Geneviève Bioka. ●

Vanessa Jollet

Droits des personnes étrangères

Une permanence pour les migrant-e-s

Dans une Ville-Monde où se côtoient plus de cent nationalités, il est important de mettre en place un dispositif pour permettre aux nouveaux habitant-e-s de faire valoir leurs droits. Pour répondre à cet enjeu, le Centre municipal de santé (CMS) a signé une convention avec l'association Migrations santé.

L'association Migrations santé œuvre pour la promotion de la santé des migrant-e-s, des réfugié-e-s et de leurs familles. Actrice majeure au niveau national, elle assure des permanences d'accès aux droits, organise des formations sur les problématiques concernant les migrants et mène des actions de promotion de la santé en plusieurs langues.

Elle tient, au sein du CMS, une permanence les premiers mardis du mois, afin d'écouter et d'informer ces publics sur les dispositifs de santé existants, de faciliter les démarches pour l'accès à la protection

maladie des personnes (AME, CMU-C) et d'orienter les bénéficiaires vers des structures locales. La première permanence s'est tenue le 7 avril dernier. L'association a également pour mission de sensibiliser et de former le personnel du CMS à ces problématiques, afin de permettre aux professionnel-le-s de mieux comprendre le système de protection sociale et les dispositions concernant les étrangers, ainsi que les possibilités de recours. ● V. J.

Permanence les premiers mardis du mois, de 14 heures à 18 heures, au Centre municipal de santé (CMS) Salvador-Allende.

UNE RÉUNION D'INFORMATION À NE PAS MANQUER

Le Conseil consultatif de la vie associative (CCVA) organise, le jeudi 23 mai à la Maison de la citoyenneté, de 14h30 à 17 heures, une information collective sur les droits des étrangers. Des juristes d'associations spécialisées telles que La Ligue des droits de l'Homme, Migrations Santé ou encore le Groupe d'information et de soutien des immigrés seront présent-e-s et répondront aux questions sur les différents domaines du droit des personnes étrangères. Cette journée s'adresse en priorité aux personnes concernées ainsi qu'aux professionnel-le-s et bénévoles des associations.

Inscription gratuite mais obligatoire : vincent.kulesza@ville-la-courneuve.fr

Coup de pouce aux jeunes

Les derniers mardis du mois, les Maisons de l'emploi organisent les Mardis du TAF : celui du 30 avril a réuni une quinzaine d'exposant-e-s et environ 150 jeunes.



Apporter des solutions et conseils immédiats aux jeunes, tel était le but de cet après-midi.

Cet événement, organisé par Plaine Commune avec l'ensemble de ses partenaires, a accueilli cette année une dizaine d'entreprises et huit organismes de formations. Pour la Ville, très engagée aux côtés des jeunes, l'objectif était d'accompagner les candidats et de leur offrir des opportunités quel que soit leur niveau d'étude : postes en CDD, CDI, stages ou formations en alternance. Diverses filières étaient représentées et les jeunes ont pu prendre connaissance des offres d'emploi, mais surtout rencontrer des exposant-e-s, recruteur-se-s, formateur-riche-s et chef-fe-s d'entreprise réparti-e-s dans différents pôles : transport, commerce, management hôtellerie-restauration, bâtiment, gestion, comptabilité, administration, médico-social, etc.

L'alternance a le vent en poupe

« Nous proposons le mur des annonces car nous voulons communiquer toutes les offres d'emploi et de formation qu'il y a sur le territoire. Le jeune public peut commencer par regarder ce qui est disponible, puis nous les accompagnons lors d'un entretien en leur proposant d'aller voir les exposants qui correspondent à leur recherche », nous apprend l'un des organisateurs de l'événement.

« C'est la période de l'année où il y a de nombreuses propositions d'alternance : beaucoup de jeunes viennent pour trouver

dans l'industrie, le BTP, BTS, etc. Deux des exposants sont spécialisés dans les métiers des secteurs administratif, commercial, la comptabilité et les ressources humaines. L'avantage d'avoir des agences du genre Clef Job, c'est-à-dire multi-secteurs, c'est qu'elles proposent un panel d'emplois variés », ajoute-t-il. « À la Cité des sciences, notre objectif est d'augmenter l'employabilité des Franciliens », insiste Laura, une exposante. Durant tout l'après-midi, cent cinquante jeunes environ ont participé à ce Mardi du TAF. Certain-e-s, très motivé-e-s, sont venu-e-s avec leur CV. Parmi eux, Stéphanie, 20 ans, cherche un stage de

cinq semaines pour valider sa première année d'études : « Ce n'est pas évident car les entreprises demandent souvent un délai plus long, mais quand j'ai entendu parler de cette journée, j'ai décidé de venir tenter ma chance. » « Avec toutes les offres qu'il y a dans le commerce, par exemple, on a beaucoup de choix », lance encore Karim, enthousiaste.

Entre 14 heures et 16h30, les échanges et les propositions se nouent dans une ambiance conviviale. « C'est la première fois que l'on participe à cet événement, mais nous travaillons déjà avec la mission locale, annonce Morgan Zengomona, conseiller en formation chez IMC Alternance. Aujourd'hui, le type de profil que nous privilégions est celui des jeunes qui ont le bac et sont à la recherche d'une formation d'apprentissage ou en alternance. Nous proposons trois domaines : le secteur tertiaire, l'assistantat et l'informatique. Nous recherchons donc des jeunes qui souhaitent continuer à apprendre, en alliant la pratique et la théorie. »

Satisfait-e-s de cette après-midi, des exposant-e-s ont reçu des candidatures intéressantes. Un représentant de l'EPA IDF Entreprendre pour Apprendre raconte : « Il y a quelques années, j'étais à la place de ces jeunes, aujourd'hui je me réjouis de pouvoir les aider à mon tour. Ils peuvent y arriver : il suffit d'y croire ! » ● **Rahilie Hamdi**

Prochain rendez-vous des Mardis du TAF : le mardi 28 mai, de 14h à 16h, à la mairie de Stains, 6, av. Paul-Vaillant-Couturier, à Stains.



Hapsatou est d'abord allée à la mission locale pour trouver un travail à temps partiel avant de venir consulter le mur des annonces au Mardi du Taf.

EN BREF

Transports

Travaux aux abords du T1



Virginie Saot

À la mi-juin, une opération d'abattage de six tilleuls est prévue le long du tram entre les stations Géo-André et 8-mai-1945. Les arbres masquent la signalisation tricolore sur la ligne de tramway T1. L'opération aura lieu de nuit.

Voirie

Travaux dans la ville

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Un arrêté réglemente le stationnement et la circulation avenue Gabriel-Péri, rue Jules-Ferry et avenue Victor-Hugo. L'entreprise RPS, pour le compte d'Enedis, procède à des travaux de restructuration du réseau électrique HTA : la vitesse est limitée à 30 km/h ; l'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits ; la circulation des véhicules se fait sur la partie de la chaussée restant libre et un alternat par feux tricolores est mis en place. **Jusqu'en juin**

SÉCURITÉ

Un arrêté réglemente la circulation et le stationnement rue Robespierre, face au 49, rue Henri-Barbusse, dans sa portion comprise entre les rues Roger-Salengro et Paul-Verlaine : la vitesse sera limitée à 30 km/h ; l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits, sauf sur les emplacements matérialisés au sol ; la protection et la circulation des piétons devront être assurées en toute circonstance pendant la durée des travaux ; l'entreprise mettra en place une solution pour garantir la sécurité de toutes et tous. **Jusqu'en août**

ÉVACUATION DES TERRES

Un arrêté réglemente le stationnement et la circulation avenue Jean-Mermoz, entre la rue Barthélémy-Mazaud et le passage à niveau. L'entreprise Eiffage Énergie évacue les terres du site de la rue de Verdun par camions. Il convient donc pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation : la voie de droite est neutralisée afin de sécuriser les déplacements des camions ; la vitesse est limitée à 30 km/h ; l'arrêt et le stationnement de véhicules, autres que ceux du chantier, sont interdits.

De 2019 à 2023

De l'air pour tous

Pour lutter contre la pollution de l'air, une zone à faibles émissions (ZFE) va interdire la circulation des véhicules les plus polluants sur le territoire délimité par l'A86. La municipalité appliquera cette mesure à partir de 2021 pour accompagner les habitant-e-s vers la transition écologique.

On étouffe ! La pollution de l'air est un problème majeur de santé publique à l'échelle de la planète, particulièrement dans les grandes villes. De nombreuses études d'organismes officiels et d'associations environnementales convergent pour démontrer ce désastre sanitaire ; une perte d'espérance de vie pouvant dépasser deux ans dans les villes les plus exposées¹, une explosion des maladies respiratoires et cardiovasculaires, un nombre croissant d'enfants souffrant d'asthme et d'allergies, des naissances prématurées...

La pollution de l'air est produite par l'activité humaine – et surtout par le trafic routier pour l'agglomération parisienne. Depuis 2008, l'Union européenne a établi des limites légales de concentration de polluants dispersés dans l'air ambiant, pour protéger la santé des populations.

Des progrès à faire

La France est restée une mauvaise élève et, malgré une baisse globale de la pollution mesurée, dépasse toujours les valeurs limites dans quatorze zones géographiques (en 2018 par exemple, la concentration de dioxyde d'azote (NO₂), un gaz très toxique produit surtout par les moteurs des véhicules, était deux fois plus élevée, en moyenne annuelle, dans l'agglomération parisienne que la valeur limite européenne). Après des années d'avertissements, la Commission européenne a tapé sur la table en mai 2018 en renvoyant la France devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air, avec la menace d'être condamnée à une lourde sanction financière si des actions efficaces ne sont pas engagées

rapidement pour mettre un terme à cette situation aussi vite que possible. C'est dans ce contexte que les élu-e-s de la Métropole du Grand Paris – qui regroupe Paris et les 130 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne – ont voté en novembre dernier le principe d'une zone à faibles émissions (ZFE) à l'intérieur de l'anneau formé par l'A86 (hors A86 elle-même), sur un territoire regroupant 79 communes. Il s'agit de limiter progressivement l'accès de cet espace aux véhicules les plus polluants, sur le modèle de ce qui est déjà en place à Paris, pour interdire définitivement la circulation à tous les véhicules thermiques à l'horizon 2030. Pour circuler dans la ZFE, une vignette Crit'Air (*lire encadré p. 9*) est nécessaire sur le pare-brise. « *Le principe est d'encourager la circulation des véhicules les plus propres*, explique-t-on à la Métropole. *La mise en place de la ZFE s'accompagne donc de dispositifs d'aides au renouvellement des véhicules.* »

« **Il nous faut mettre en place des plans de conversion vers d'autres modes de déplacement à l'échelle du territoire** »

La Métropole a décidé de mettre en place cette ZFE dès le 1^{er} juillet prochain. À cette date, les diesels immatriculés avant 2001 (classés Crit'Air 5) ne pourront plus circuler du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, dans les villes qui vont appliquer immédiatement cette mesure. La Courneuve a choisi pour sa part de ne pas mettre en place ce premier volet de la ZFE au 1^{er} juillet. « *Il faut limiter les véhicules*



La solution face à la pollution dépend de l'instauration de véritables politiques publiques.

polluants, bien sûr, explique le maire Gilles Poux. *Mais en agissant dans la précipitation, on ne peut pas construire les choses correctement et accompagner les habitants dans ce nécessaire changement. Posséder un véhicule polluant n'est pas un choix pour les habitants aux revenus modestes, même s'il existe des aides pour changer de voiture et en acquérir une propre, le coût de revient reste élevé. Il faut laisser aux Courneuvien le temps de se retourner.* » Laurent Russier, le maire de Saint-Denis, a également décidé de pas appliquer la ZFE au 1^{er} juillet. En effet, une prime de 5000 euros ne permettra pas aux habitant-e-s d'acquérir des véhicules électriques ou hybrides qui coûtent à minima 25000 euros.

À La Courneuve, 10% des voitures particulières, un tiers des camionnettes et la moitié des poids lourds ne pourraient plus circuler avec le premier volet de la ZFE. « *Cela touche de nombreux ménages qui ont de faibles moyens et des petits artisans pour qui l'achat d'un nouveau véhicule est un projet de vie important*,

relève Alice Normand, responsable de la mission Quotidienneté et Développement durable à la Ville. « *Pour que la lutte contre la pollution de l'air avance véritablement, il faut prendre le temps d'accompagner les mesures, et ne pas punir celles et ceux pour qui c'est le plus compliqué.* » L'objectif est d'intégrer la ZFE en juillet 2021, quand les véhicules Crit'Air 4 seront à leur tour interdits de circulation. « *Cela nous laisse deux ans pour mettre en place des aides et des plans de conversion vers d'autres modes de déplacement à l'échelle du territoire* », commente Alice Normand.

Car, pour l'essentiel, la solution face à la pollution dépend de la mise en place de véritables politiques publiques : il s'agit d'inciter à la diminution du transport routier, en faveur des transports collectifs, des déplacements en vélo, du covoiturage, et d'un d'aménagement du territoire qui ne soit plus dicté par le principe de la voiture individuelle, toujours polluante d'une manière ou d'une autre. ● **Claude Rambaud**

(1) Selon une étude publiée en 2016 par l'agence nationale Santé publique France.

et toutes



Léa Desjours

100
milliards d'euros,
c'est ce que coûtent chaque année
en France les conséquences
de la pollution de l'air, selon un
rapport du Sénat de juillet 2015.

Transports

Les aides financières

Des solutions existent pour vous permettre de changer de véhicule ou de moyen de transport.

- **la prime à la conversion de l'État** : c'est une aide dont le montant dépend à la fois du véhicule acheté et des ressources des acquéreurs pour l'achat ou la location d'un véhicule moins polluant (voiture particulière, camionnette ou deux-roues électrique), neuf ou d'occasion, si, dans le même temps, vous mettez à la casse un ancien véhicule diesel ou essence. Cette prime peut s'élever jusqu'à 5 000 euros pour les foyers les plus modestes.

Infos sur : primealaconversion.gouv.fr

- **le bonus écologique** : c'est une aide pour l'achat ou la location (avec option d'achat ou pour d'une durée d'au moins 2 ans) d'une voiture particulière ou d'une camionnette 100 % électrique neuve. Le montant de l'aide est plafonné à 6 000 euros mais peut se cumuler (sous certaines conditions) avec la prime de conversion.

Infos sur : ecologique-solidaire.gouv.fr/bonus-malus-ecologique-prime-conversion-et-bonus-velo#e2

- **aides à l'achat d'un vélo électrique** : un bonus vélo est proposé par l'État, dont le montant est fixé à 20 % du coût d'acquisition sans être supérieur à 200 euros.

Infos sur : www.asp-public.fr/bonus-velo

• transports en commun :

– le forfait Améthyste permet aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées (sous condition de ressources) d'emprunter pendant un an les réseaux de transports en commun. Les bénéficiaires ne paient que 10 % du coût du forfait.

Infos sur : seinesaintdenis.fr/Amethyste

– la tarification Solidarité Transport permet aux bénéficiaires du RSA, de la Couverture maladie universelle, de l'aide médicale d'État et aux chômeurs une prise en charge de 50 % à 100 % sur les titres de transports publics.

Infos : Agence Solidarité Transport, tél. : 0 800 948 999. solidaritetransport.fr

Classement des véhicules

Les vignettes Crit'Air



iStockphoto

Pour rouler dans de nombreuses villes, il faut apposer la vignette.

Les autorisations de circulation dans les ZFE reposent sur un classement des véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour pouvoir rouler dans Paris et, à partir du 1^{er} juillet, dans de nombreuses villes à l'intérieur de la boucle de l'A86, il faut donc apposer une vignette Crit'Air sur son pare-brise. Les véhicules sont répartis en six classes :

- **Crit'Air vert** : les véhicules 100 % électrique et hydrogène
- **Crit'Air 1** : les véhicules gaz, hybrides rechargeables et à essence immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2011
- **Crit'Air 2** : les véhicules à essence immatriculés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010, les diesels immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2011
- **Crit'Air 3** : les véhicules à essence immatriculés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005, les diesels immatriculés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010
- **Crit'Air 4** : les diesels immatriculés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005
- **Crit'Air 5** : les diesels immatriculés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000.

Les véhicules immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 ne peuvent obtenir de vignette : ils ne circulent dans les ZFE que sous dérogation. Les deux-roues sont aussi concernés par les vignettes.

Au 1^{er} juillet, des **restrictions de circulation** vont s'appliquer en fonction des vignettes Crit'Air :

- **les véhicules Crit'Air 5** ne pourront plus circuler dans les villes qui vont appliquer la ZFE de la Métropole, ainsi qu'à Paris (périphérique et bois de Boulogne et de Vincennes compris) de 8 heures à 20 heures, du lundi au vendredi.
- **les véhicules Crit'Air 4** ne pourront plus circuler à Paris intramuros de 8 heures à 20 heures, du lundi au vendredi. Cette mesure sera appliquée à la ZFE de la Métropole à partir du 1^{er} juillet 2021.

Obtenir son certificat Crit'Air : certificat-air.gouv.fr. Le coût de chaque vignette est de 3,62 euros.

Tableaux de classement des véhicules (deux-roues compris) : ecologique-solidaire.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair

Rouler propre

Le 29 juin, en ouverture de la Semaine européenne du développement durable, la Ville organise une initiative sur l'éco-mobilité. Les Courneuviennes et les Courneuviens sont invité-e-s à débattre sur la place de la voiture en ville dans la perspective de la ZFE, à essayer les voitures électriques dont s'est dotée la ville (environ 40 % de la flotte avec comme objectif d'attendre les 100 % en 2020). Celles et ceux qui n'ont pas de permis pourront tester le vélo électrique ou s'initier à la bicyclette avec l'association Bicyclo qui proposera également un atelier de réparation.

Rendez-vous à l'Hôtel de ville, côté square Jean-Moulin, le 29 juin, de 11 heures à 16 heures.



iStockphoto

**GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES,
RADICAUX DE GAUCHE ET CITOYEN-NES ENGAGÉ-ES**

Pour une Europe des gens



Le récent rapport mondial sur la biodiversité me terrifie: « *La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier.* »

La course à la croissance perpétuelle menée par une minorité de tout-puissants nous a conduits vers un monde injuste, inégal et bientôt inhabitable. Alors que faire? Au-delà des actions quotidiennes que chacun-e peut entreprendre, les élections européennes sont une action collective dont il faut absolument s'emparer pour éviter le pire. Les lois les plus importantes de notre quotidien s'y décident! Malheureusement, on s'attend à une nouvelle abstention massive qui pourrait encore conduire l'extrême droite au parlement européen, les laissant mener une politique de vide et de repli identitaire. Ne leur laissons pas nos voix ou nos silences. Nous devons nous saisir de ces élections pour mettre un frein aux politiques ultralibérales d'Emmanuel Macron. Votons pour des listes de courage et porteuses de changement. La liste que je choisis est celle de Ian Brossat parce qu'elle défend la justice sociale, la formation, le climat, l'émancipation humaine, et surtout la paix partout en Europe comme dans le monde. ●

Mélanie Davaux, élue déléguée au plan local d'urbanisme

GROUPE DES ÉLUS SOCIALISTES, ÉCOLOGISTES ET CITOYENS

Loi Blanquer : parents et professeurs, restons mobilisés!



Une fois de plus, le gouvernement s'attaque au service public en fragilisant cette fois les fondements de l'école. Car derrière la loi dite de « l'école de la confiance », qui porte bien mal son nom, se cachent en réalité des réformes dangereuses qui ne feront que renforcer les inégalités entre les territoires et entre les élèves : regroupement d'établissements au risque de réduire les moyens

et le personnel, disparition du tronc commun d'enseignements fondamentaux tels les mathématiques, « choix » d'options au lycée qui n'existent pas dans tous les établissements... sans oublier le « devoir d'exemplarité » pour les professeurs, qui ressemble plus à une volonté d'empêcher leur droit de critiquer l'institution dont ils dépendent. Alors qu'une suppression de 1 800 postes est annoncée pour la rentrée 2019 quand la Seine-Saint-Denis subit d'ores et déjà un manque criant de moyens et de personnels, nous ne pouvons pas accepter la mise en place d'une école à deux vitesses et la fragilisation de ce service public. C'est pourquoi parents, enseignants, élus, nous devons rester mobilisés pour que le gouvernement renonce à ses mesures néfastes, et entendre la détermination des acteurs de l'éducation et les besoins éducatifs d'un département jeune et populaire comme la Seine-Saint-Denis. ●

Amine Saha

GROUPE DES ÉLUS « AGIR POUR LA COURNEUVE »

Le texte du groupe n'est pas parvenu à temps à la rédaction du journal.



ÉLUE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA COURNEUVE »

Pour une Europe de l'écologie et de la justice sociale



Le 26 mai, nous serons appelés à voter pour les représentants au Parlement européen. À la Courneuve aussi, ces élections sont marquées par une abstention massive. Alors oui, la fatigue et la colère des citoyens sont immenses. Mais voter donne du poids aux représentants au Parlement européen, pour lever les inquiétudes face à une Europe qui peut avoir tendance à la concurrence généralisée plutôt que la défense du climat et de la justice sociale. Voter blanc ou s'abstenir serait tentant, mais les candidatures sont nombreuses, et face au parti de la haine de l'autre, à la droite qui défend l'évasion fiscale, les privatisations et la mise en danger de tous nos services publics ou encore la liste En marche qui divise tant en France, d'autres choix sont possibles. À l'heure de l'urgence climatique, et quand tous les candidats se disent écologistes, je vous invite à vous renseigner et à voter pour la liste dont les représentants ont déjà démontré la sincérité de leur engagement à tous les échelons : municipal, départemental, régional, national et européen. Ainsi, vous aussi vous voterez pour la liste de l'engagement écologique et social constant et cohérent pour une société plus juste pour tous. ●

●

Nabihha Rezkalla, conseillère municipale Liste citoyenne, solidaire et écologiste, soutenue par Europe Écologie Les Verts
Tél. : 07 82 22 28 00. nrezkalla@hotmail.fr Facebook Un nouveau Souffle pour La Courneuve

ÉLAN POPULAIRE COURNEUVIEN

Charité bien ordonnée



Depuis plusieurs mois les habitants de La Courneuve et d'Aubervilliers subissent la pollution du terrain 127, rue Anatole-France. L'ancien entrepôt qui a brûlé il y a des années sert aujourd'hui de dépotoir en plein air. Face à cette exaspération nous saluons la mobilisation des habitants qui ne se laissent pas avoir par les discours politiques et demandent aux pouvoirs

publics de prendre leurs responsabilités. Comment a-t-on pu en arriver là? Les anciens Courneuviens connaissent la recette et les nouveaux la découvrent à leur grand désarroi. La méthode consiste à laisser la situation empirer pour ensuite se présenter en sauveur. Mais les Courneuviens n'attendent pas la charité, uniquement leur droit. Nous n'avons pas besoin de problèmes artificiels aux solutions superficielles. Ainsi, les habitants savent-ils que le maire convoite ce terrain pour de la promotion immobilière? Parce qu'en effet, le maire a intenté un procès contre le propriétaire du terrain pour en faire baisser le prix. À qui bénéficie une telle dégradation de la situation? Le bilan urbain de ce mandat est sévère, instrumentaliser nos souffrances n'y fera rien. On veut juste vivre bien à La Courneuve. ●

Albin Philipps, 06 52 49 48 85
Nous suivre : <https://www.facebook.com/AubervilliersLaCourneuve/>

ÉLU « PAROLE DE CITOYEN »

Lettre ouverte d'un élu, au tandem Poux-Troussel



Monsieur Poux, j'utilise votre patronyme, car avec la grande majorité des Courneuviens je ne vous reconnais pas comme maire avec vos 3 361 électeurs! Aujourd'hui, vous ne représentez plus rien, sinon un obstacle majeur au bien-être des Courneuviens! Nous dénonçons in solidum, votre politique nuisible. Vous avez également détruit l'identité originelle de notre ville et fait fuir les anciens Courneuviens. Vos échecs

sont innombrables, faute de place, je cite votre sur-bétonnage au détriment d'espaces verts. Vous imposez le « merd'art » dans notre ville. Les organismes indépendants de sondages attribuent à notre ville la note 3,5 sur 10!!! Le tandem Poux /Troussel sont complices qu'au moment des élections pour flouer les Courneuviens par des promesses illusoires. Ils subissent, in fine, un « bordel » permanent, à la mesure de votre incapacité. Les Courneuviens n'ont jamais connu que votre régime politique idéologiquement carcéral et totalitaire, qui dresse les Courneuviens en permanence les uns contre les autres! Vous méprisez et causez du tort à beaucoup trop de Courneuviens, à seule fin de conserver vos privilèges autocratiques qui vous mettent à l'abri de la crise que vous imposez aux autres!! Votre éviction serait un acte salutaire pour notre ville. J'appelle donc en plus de votre opposition politique les 70% d'abstentionnistes, désespérés et dégoûtés. Chers concitoyens, ne reproduisons pas nos erreurs passées, soyons enfin unis, solidaires et prêts pour les élections à venir! ●

Samir Kherouni

Les textes de ces tribunes, où s'expriment tous les groupes représentés au conseil municipal, n'engagent que leurs auteurs.

L'ASC championne !

Championne du 93, l'équipe de l'ASC accède pour la première fois à la Ligue régionale : l'issue d'une saison fabuleuse pour le club.

Ce n'est pas une montée de seize ou dix-sept joueurs, c'est une montée de toute la ville !», affirme le capitaine des seniors, Amine Chammal, qui dit ainsi sa fierté de porter les couleurs de La Courneuve sur les terrains d'Île-de-France. Car pour la première fois de son histoire, l'équipe première de l'Association sportive de La Courneuve (ASC) va accéder à la Ligue d'Île-de-France la saison prochaine. Une montée de division en Régional 3 acquise dès le 14 avril : depuis le match contre Livry-Gargan, La Courneuve est mathématiquement championne de Seine-Saint-Denis ! C'est surtout la récompense d'un parcours fabuleux. Car, à deux matchs de la fin du championnat, « en Île-de-France, on est la seule équipe invaincue », souligne son entraîneur Kadafi Soilihi. Ne subir aucune défaite en championnat d'ici la fin de la saison est d'ailleurs devenu un challenge pour les joueurs.

« La force d'un groupe, c'est son entente »

Dans le même temps, les seniors ont brillé en Coupe du 93. Ils n'ont été éliminés qu'en quarts de finale, dimanche dernier contre le Red Star. « Il y a eu une super équipe cette année », s'enthousiasme Kadafi. « La force d'un groupe, c'est son entente. Et cette année, elle a été extraordinaire ! Les joueurs ont fait beaucoup de sacrifices. Ils se sont entraînés dur. Ils ont eu l'objectif d'aller chercher cette première place. Et ils n'ont jamais lâché ! » Amine Chammal souligne la « bonne alchimie entre les joueurs qui venaient de l'extérieur de La Courneuve et les Courneuviens. On a la chance d'avoir des jeunes et des anciens. On se connaît depuis vingt ans au moins pour plus de la moitié du groupe. Ça aide ! » Djafari Ibrahim, l'entraîneur adjoint, explique aussi que cette réussite est celle d'un « projet du club commencé il y a six ou sept ans. L'équipe senior avait fermé pendant deux saisons. Grâce à notre coach actuel, on l'a rebâtie. On voulait redorer son image dégradée et faire revenir des joueurs partis à l'extérieur. En partant de la quatrième



L'équipe première de football du club a fait une saison exceptionnelle grâce à sa belle cohésion.

Rémy Deluze

division, c'était ambitieux... mais réalisable ! Depuis, on gravit les marches. »

L'équipe première est redevenue une locomotive pour tout le club. « On est encore dans l'attente de quelques montées en division supérieure, dit le coach. Les 17 montent aussi. Les 19 ans et les U15 sont encore en course pour la montée, ainsi que l'équipe réserve. » Le capitaine des seniors estime que la montée va donner aux U19 « de la motivation pour travailler et rejoindre cette équipe première. » C'est l'avis de Kadafi pour qui « essayer de garder les jeunes » est un objectif. « Avant, on n'y arrivait pas forcément, parce qu'au niveau de la division, ce n'était pas très intéressant pour eux... Mais maintenant, le club est en Ligue, c'est différent ! » Pour le président de l'ASC, Michaël Nainan, les bons résultats se voient aussi sur les effectifs. « À la fin de la saison 2015-2016, on était à peu près à 500 licenciés. À la fin de cette saison, on sera presque à 900 ! »

Tous les voyants du club ont beau être au vert, l'entraîneur reste modeste pour la prochaine saison. Il parle d'observer, de découvrir, de se maintenir... Et si une opportunité se présente, « de jouer le coup à fond ». « Ça, c'est le coach ! », rigole le milieu de

terrain Assad Aziri. « Il est obligé de dire ça ! Mais nous les joueurs, on va jouer la montée ! » « On ne se met pas de limite », finit par admettre Kadafi. Le joueur Robert Mendy, lui, rêve encore plus loin : « S'il y a des jeunes qui veulent signer au club pour plus tard prendre notre place, ce serait bien. Nous, on a débutés ici. Quand j'avais 7 ou 8 ans, je regardais les seniors. J'aurais kiffé de jouer en senior à La Courneuve ! C'était un rêve. Et je l'ai fait. Maintenant, on sera les premiers à jouer en Ligue ! Alors pourquoi nos petits frères ne seraient pas les premiers à jouer en Nationale 3 ? » ● Philippe Caro

UN RENDEZ-VOUS !

L'ASC donne rendez-vous aux Courneuviens et Courneuviennes le 19 mai au stade Géo-André (coup d'envoi à 15 heures), pour encourager l'équipe première lors de leur dernier match à domicile de la saison. « L'année prochaine, on voudrait qu'il y ait plus de monde dans la tribune ! », disent unanimement les joueurs et le staff de l'équipe. Mais pourquoi attendre ?



Les joueurs de l'ASC s'entraînent dur : ils espèrent bien ne pas s'arrêter en si bon chemin.

R. D.

Jardiner, ça s'apprend!

Les jeunes de l'École de la deuxième chance ont participé à un atelier à l'initiative du projet pédagogique « Potager urbain ». Le but était de les sensibiliser à la culture potagère ainsi qu'au respect de la nature.



Sur les parcelles potagères près des immeubles du quartier des 4000, les jeunes de l'École de la deuxième chance ont la main verte.

Dans une ville fortement urbanisée, près des immeubles du quartier des 4000, deux parcelles, telles des oasis, nous accueillent au pied de l'École de la deuxième chance (E2C93). Ces terrains verts sont spécialement aménagés par l'école. « Nous avons obtenu un permis de végétalisation via Plaine Commune. Il s'agit d'une charte qu'on a signée ensemble stipulant que nous n'allons pas utiliser d'engrais chimiques ni de pesticides. Ainsi, nos potagers sont totalement bio. C'est l'avantage de l'agriculture urbaine », nous apprend Thomas Guichard, responsable du site de l'E2C93.

Dès le début, ils ont encouragé les stagiaires à participer à cette activité, qui offre un support pédagogique stimulant pour l'éducation à l'environnement. Ce matin du vendredi 10 mai, après avoir reçu les premières explications, le groupe s'est dirigé vers les parcelles pour mettre la main à la terre, et y planter différentes cultures dans de petits bacs : tomates cerises, maïs, courgettes, ainsi que des fleurs. La diversité des plantes est complète. « Ce genre d'activités éveille nos stagiaires qui ont l'habitude

de vivre dans des milieux urbains. Nous ne pensions pas que ça allait prendre une telle ampleur mais, au final, ça leur plaît beaucoup et ils sont motivés », raconte Charlène Blanc, l'animatrice de l'atelier. « Parfois, ça ne marche pas, ils remarquent que certaines plantes n'ont pas poussé et donc, qu'il y a des pertes. Ces expériences leur donnent aussi des idées pour planter chez eux, sur leur balcon par exemple », ajoute-t-elle. L'animatrice ne tarit pas de conseils : « Faites des petits ronds autour de la plante pour pouvoir bien arroser après, comme on l'a fait avec les framboisiers ! », lance-t-elle aux jeunes. Celles et ceux qui ont déjà participé au potager commencent à s'y connaître et n'hésitent pas à donner des conseils aux autres en leur expliquant comment s'y prendre. Ensuite, les jeunes ont disposé de petites étiquettes sur les parcelles afin que chacun-e puisse savoir ce qui y pousse. Les apprenti-e-s ont accompli toutes ces tâches avec une belle énergie et l'envie d'apprendre. « Les fleurs, c'est pour faire joli ? », demande l'une des stagiaires. « Elles servent aussi à repousser les escargots et les limaces », lui répond Charlène. En attendant la récolte, un travail de

suivi sera organisé autour de ce potager pour la bonne pousse des plantes : du compostage à la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, sans oublier le paillage, qui consiste à répartir des copeaux de bois entre la terre et les végétaux permettant de garder l'humidité. Un moment de découverte du monde végétal qu'ont pris plaisir à partager ces stagiaires. ● **Rahilie Hamdi**

VOUS AVEZ DIT

Jeffrey

« C'est une activité conviviale qui nous réunit et que l'on partage tout en apprenant beaucoup de choses sur l'environnement et sur les plantes. Quand nous sommes à l'intérieur ou lors des autres cours, ce n'est pas forcément la même chose. Là ce n'est que de la joie ! »

Silvania

« C'est la première fois que je participe au potager avec mes camarades, cette activité me permet de me détendre. »

Silvine

« On aime bien faire ça, on apprend le jardinage tout en s'amusant. Qui sait, ça nous servira peut-être plus tard quand on aura nos propres jardins. »

Madina

« J'ai planté des tomates et des fleurs. C'était sympa, on a l'impression d'être de vrais jardiniers. »



Patrimoine

Le trésor des maraîchers

Longtemps abrités dans une ancienne usine, des objets témoins du passé maraîcher de la Seine-Saint-Denis ont rejoint le Centre culturel Jean-Houdremont pour être mis en réserve.



Fleur Foucher (à droite), spécialiste de la conservation des œuvres d'art, supervise la mise en caisse des objets avant le déménagement.

UN PATRIMOINE CONSERVÉ DANS PLUSIEURS LIEUX

Tout le matériel de maraîchage n'a pas été transporté au Centre culturel Jean-Houdremont. Des points de chute divers ont été trouvés pour les objets. De volumineux engins de transport ont été stationnés dans une ancienne halle de KDI où ils pourront rester trois ans. Un ancien système d'arrosage a été déposé auprès des Fermes de Gally : il sera remis en marche au sein d'un espace pédagogique consacré au patrimoine maraîcher qui a ouvert à la fin du mois d'avril dans une dépendance de l'abbaye de Saint-Denis. Une imposante cuve de maraîchage a, quant à elle, été mise à la disposition de Villeteuse afin qu'elle serve de marqueur à l'entrée de la piscine municipale transformée en un lieu culturel.

C'est un déménagement pas comme les autres qui vient de s'achever à l'ancienne usine d'Hydromanutention. Ce bâtiment situé dans le quartier de la gare devant être prochainement démoli, il a fallu évacuer le matériel agricole qui y était stocké depuis des décennies. Une démarche qui a requis de la méthode car ces charrettes, motoculteurs, bêches, cloches à salade, paniers en osier, etc. ont été collectés depuis les années 1980 par la Ville de La Courneuve afin d'être les témoins d'un passé alors en train de disparaître : celui des maraîchers qui cultivaient la plaine des Vertus et ravitaillaient Paris en choux, salsifis ou oignons.

Un travail d'orfèvre

Depuis la fermeture du Musée des cultures légumières dans les années 1990, ces objets sommeillaient dans l'usine d'Hydromanutention. En 2018, le service Patrimoine de la Ville a fait appel à quinze professionnels de la prise en charge des objets anciens pour identifier, numéroter, photographier et emballer ce matériel. De janvier à avril, c'est Fleur Foucher, spécialiste de la conservation et de la restaura-

tion des œuvres d'art, qui a coordonné cet infatigable remplissage de caisses. « Il a fallu faire un tri entre tous ces objets », explique la jeune femme. Parmi la dizaine de milliers d'objets allant de la fin du XIX^e siècle aux années 1960, parfois pas plus grands qu'un clou, certains étaient très endommagés, pour avoir été la cible d'insectes mangeurs de bois. Ils ont du être jetés. « Nous avons énormément de pièces en de multiples exemplaires, beaucoup de planches de bois par exemple, nous ne les avons pas toutes gardées », explique Fleur Foucher. Nous avons privilégié les pièces qui racontent une histoire : sur certains outils, on aperçoit encore l'empreinte dessinée par la main de la personne qui l'a utilisé », précise-t-elle. En avril, ces objets ont rejoint le sous-sol du Centre culturel Jean-Houdremont. Des espaces de rangement comparables à ceux des réserves de musées seront bientôt aménagés afin de leur permettre de traverser le temps sans subir les tracas causés par les intempéries et les insectes. Ces objets seront placés en quarantaine dans une sorte de bulle privée d'oxygène et remplie d'azote afin de venir à bout des petites bêtes. ● Margot Boutges



De la charrette au panier, la diversité du patrimoine maraîcher.

Citoyenneté

Élections européennes : mode d'emploi

Le dimanche 26 mai 2019, les électeurs et électrices vont choisir les 751 député-e-s qui composent le Parlement européen.



Léa Desjours

L'Union européenne est composée de vingt-huit États, dont la France fait partie. En son sein, un Parlement européen représente toute la population de l'Europe, tandis qu'un Conseil européen représente chacun des États. Ces deux institutions sont chargées de voter des directives, c'est-à-dire des lois mais au niveau européen. Troisième organe, la Commission européenne rédige, elle, les projets de directives. Elle va par exemple proposer au vote du Parlement et du Conseil un projet de directive ouvrant les réseaux nationaux de chemin de fer à la concurrence. Si l'un des deux dit non, ça ne passe pas ! De même, le Parlement pourrait voter l'interdiction du glyphosate, un pesticide cancérigène, ce à quoi il se refuse pour l'instant. Pour ce renouvellement

du Parlement européen, seuls les individus possédant la nationalité d'un des États de l'Union européenne auront le droit de voter, à savoir 380 millions de personnes. Ces élections sont organisées dans le cadre national : pour sa part, la France a droit à 72 député-e-s. Ces député-e-s seront choisi-e-s par les électeurs et les électrices parmi 34 listes, le nombre d'élue-s de chacune de ces listes dépendant du nombre de votes qu'elle aura obtenue. En France, une liste devra obtenir au moins 5% des voix pour prétendre à disposer d'élue-s européen-ne-s. Pour mieux choisir, chaque liste propose une profession de foi qui contient des engagements que ses élu-e-s défendront à Strasbourg, siège du Parlement. Vous la recevrez bientôt par courrier. ● Nicolas Liébault

COMMENT VOTER ?

Vous devez être citoyen-ne français-e ou de l'Union européenne, et être inscrit-e sur les listes électorales. Pour voter, il faut impérativement être muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité et passeport, valides ou périmés depuis moins de cinq ans, carte vitale avec photographie, carte du combattant, carte d'invalidité, permis de conduire). Le numéro du bureau de vote où vous pouvez voter est indiqué sur la carte d'électeur que vous avez reçue. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 20 heures.

BUREAUX DE VOTE (BV) : BV n° 1 : mairie – salle des fêtes; BV n° 2 : école élémentaire L.-Michel; BV n° 3 : école maternelle R.-Poincaré; BV n° 4 : école élémentaire R.-Poincaré; BV n° 5 : école maternelle Ch.-Chaplin; BV n° 6 : école maternelle Rosenberg; BV n° 7 : école maternelle Robespierre; BV n° 8 : école élémentaire J.-Vallès; BV n° 9 : école maternelle J.-Baker; BV n° 10 : école maternelle P.-Langevin; BV n° 11 : école élémentaire H.-Wallon; BV n° 12 : école maternelle I.-Joliot-Curie; BV n° 13 : école élémentaire A.-France; BV n° 14 : école maternelle A.-France; BV n° 15 : école maternelle P.-Doumer; BV n° 16 : école élémentaire P.-Doumer.

État civil

NAISSANCES

MARS

• 30 Zeyneb Samain •

AVRIL

• 1 Mehdi Charni • 2 Noémie Chen • 3 Ilian Lasri • 4 Amina Faty • 7 Evelyne Chicu • 7 Marwan Attia • 9 Diakite Konate • 9 Joël Jiang • 9 Maryam Ba • 10 Afdhal Mikidadi • 10 Abdoumalick Timera • 14 Wali Muhammad • 15 Hamza Yazidy • 16 Noé Chenika • 18 Omar Gaye • 19 Manel Tirse •

MARIAGES

• Jeyalaxan Akilan et Thurga Thayalan • Ange Djome et Betty Meledje • Nassim Ben Guirat et Manel Razgui • Addennour Maddah et Cindy Reignier • Daniel Mongbo et Adefunte Abimbola • Yacine Ben Said et Marjorie Victor • Laëticia Lemarié et Carlos Fierro Castaneda • Osama Aboulaich et Lucille Boutin •

NUMÉROS UTILES

PHARMACIES DE GARDE

• consulter monpharmacien-idf.fr

URGENCES

POMPIERS : 18 • POLICE-SECOURS : 17 • SAMU : 15

COMMISSARIAT DE POLICE

• Place Pommier-de-Bois Tél. : 01 43 11 77 30

MÉDECINS DE GARDE

• Urgences 93 • Tél. : 01 48 32 15 15

CENTRE ANTI-POISON

• Hôpital Fernand-Widal
200, rue du Faubourg Saint-Denis, Paris
Tél. : 01 40 05 48 48

COLLECTE DES DÉCHETS

Tél. : 0 800 074 904 (gratuit depuis un fixe).

ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Tél. : 01 71 89 66 15. Les mardis et vendredis.
MAIRIE Tél. : 01 49 92 60 00

PLAINE COMMUNE

• 21, avenue Jules-Rimet, 93218 Saint-Denis. Tél. : 01 55 93 55 55

PERMANENCES DES ÉLUS

• M. le maire, **Gilles Poux**, reçoit sur rendez-vous. Pour obtenir une entrevue, vous pouvez lui adresser un courrier à l'hôtel de ville ou lui écrire à l'adresse suivante : maire@ville-la-courneuve.fr
Pour obtenir un rendez-vous avec les élus, un formulaire à remplir est disponible à l'accueil de la mairie.

• M^{me} la députée, **Marie-George Buffet** reçoit le deuxième lundi du mois sur rendez-vous. Tél. : 01 42 35 71 97

• M. le président du Conseil départemental, **Stéphane Troussel** reçoit chaque vendredi de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous, écrivez à l'adresse suivante : stephane.troussel@ville-la-courneuve.fr

PERMANENCES DES ÉLUS SANS RENDEZ-VOUS

Les permanences des élus de la municipalité ont repris à l'Hôtel de ville le mercredi et jeudi de 16h à 18h (inscription sur place entre 15h30 et 16h le jour même).

PERMANENCES DE L'ADIL

Permanences d'information/conseil auprès des propriétaires et des locataires des logements privés (copropriété, contrat de location, charges impayées...). Consultation gratuite. Centre administratif Mécano, 3, mail de l'Égalité.

RDV avec l'ADIL les deuxième et quatrième jeudis matins du mois, de 8h30 à 12h. Contacter l'UT Habitat de La Courneuve. Tél. : 01 71 86 37 71

HORAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE

AIMÉ-CÉSAIRE

Mardis et jeudis, de 14h à 20h
Mercredis, vendredis et samedis, de 10h à 18h. Mail de l'égalité.



Pour toutes les autres questions et précisions sur ces ramassages :

« ALLO AGLO » :

0 800 074 904

ou plainecommune.fr



Le journal de La Courneuve

regards

38, av. de la République - 93126 La Courneuve Cedex

Tél. : 01 49 92 61 40 - Fax: 01 49 92 62 12

Web: www.lacourneuve.fr

Courriel: regards@ville-la-courneuve.fr

Directeur de la publication : Gilles Poux

Directrice de la rédaction :

Pascale Fournier

Conception éditoriale et graphique :

Anatome

Rédactrice en chef : Pascale Fournier

Rédactrice en chef adjointe : Mariam Diop

Rédaction : Philippe Caro, Virginie Duchesne,

Nicolas Liébault, Natacha Lin, Isabelle Meurisse

Secrétaire de rédaction : Stéphanie Arc

Photographes : Léa Desjours, Virginie Salot

Maquette : Farid Mahiedine

Photo de couverture : Léa Desjours

Ont collaboré à ce numéro : Thierry Ardouin, Margot Boutges, Rémy Deluze, Vanessa Jollet, Fabrice

Gaboriau, Meyer, Claude Rambaud, Nicolas Vieira

Pour envoyer un courriel à la rédaction :

prenom.nom@ville-la-courneuve.fr

Impression : Public Imprim

Publicité : Médias & publicité -

A. Brasero: 01 49 46 29 46

Ce numéro a été imprimé à 18000 exemplaires.

à L'Étoile

Tous les films du 16 au 30 mai

1, allée du Progrès-Tramway Hôtel-de-ville.

Tél. : 01 48 35 23 04

Soirée découverte, tarif unique : 3€. Film Jeune public

PRIX : Tarif plein : 6€, tarif réduit : 5€, tarif découverte : 3€, abonné adulte : 4€, abonné jeune, groupes, associations : 2,50€, séance 3D : +1€, tarif moins de 18 ans : 4€.

Sunset

Hongrie/France, 2019, VOSTFR, 2h21. De László Nemes. Ven. 17 à 20h30, sam. 18 à 18h, lun. 20 à 20h.

Chamboulout

France, 2019, 1h40. D'Éric Lavaine. Ven. 17 à 16h, sam. 18 à 20h30, dim. 19 à 19h, lun. 20 à 18h.

DOUBLE PROGRAMME

La Rivière sans retour

États-Unis, 1954, VOSTFR, 1h31. D'Otto Preminger. Dim. 19 à 15h30.

Nice girls don't stay for breakfast

États-Unis, 2019, Documentaire. VOSTFR, 1h37. De Bruce Weber. Dim. 19 à 17h20.

600 euros

France, 2016, 1h26. De Adnane Tragha. Jeu. 23 à 18h30 Ciné-débat (séance suivie d'une discussion en présence du réalisateur et d'un cocktail).

CARTE BLANCHE À L'ABOMINABLE #8

La Couleur de nos ombres

France, 2018, 16 mm. D'Antoine Bui.

Classical Period

États-Unis/France, 2018, 16 mm, VOSTFR, 1h02. De Ted Fendt. Ven. 24 à 20h (séance suivie d'une rencontre avec les réalisateurs).

90's

États-Unis, 2019, 1h25. De Jonah Hill. Mer. 22 à 18h, ven. 24 à 12h, sam. 25 à 16h, lun. 27 à 20h30.

La Lutte des classes

France, 2018, 1h43. De Michel Leclerc. Mer. 22 à 16h, ven. 24 à 16h30, sam. 25 à 19h, dim. 26 à 18h30, lun. 27 à 18h45.

Arctic

Islande, 2019, 1h37. De Joe Penna. Dim. 26 à 14h, jeu. 30 à 19h15.

PARLONS CINÉ !

Alice dans les villes

République Fédérale d'Allemagne, 1974, VOSTFR, 1h50. De Wim Wenders. Dim. 26 mai à 16h. (séance suivie d'une discussion avec Claudine Le Pallec-Marand, docteure en cinéma)

Avengers – Endgame

États-Unis, 3h02. De Joe & Anthony Russo. Mer. 29 à 14h, jeu. 30 à 16h.

Damien veut changer le monde

France, 2019, 1h39. De Xavier De Choudens. mer. 29 à 17h15.

Funan

Cambodge/France/Luxembourg, 2019, 1h22. De Denis Do. Mer. 29 à 19h.

Tito et les Oiseaux

Brésil, 2019, VOSTFR/VF, 1h13. De Gustavo Steinberg & Gabriel Bitar. Mer. 15 à 14h, sam. 18 à 14h, dim. 19 à 14h.

Shazam !

États-Unis, 2019, VF, 2h12. De David F. Sandberg. Mer. 15 à 16h, ven. 17 à 18h, sam. 18 à 15h30.

Monsieur Link

États-Unis, 2019, VF, 1h35. De Chris Butler. Mer. 22 à 14h, sam. 25 mai à 14h, lun. 27 à 17h.

Mon voisin Totoro

Japon, 1988, VF, 1h27. De Hayao Miyazaki. horaires ?

Pokémon – Détective Pikachu

États-Unis, Japon, 2019, VF, 1h45, 2D/3D. De Rob Letterman. Jeu. 30 à 14h.

16 ET 17 MAI

RÉUNION COMITÉS DE VOISINAGE

-16/05 à 18h30 : quartier La Gare, école Charlie-Chaplin sur le thème de l'éducation et quartier 4000-Nord à la Maison pour tous Cesária-Évora avec un retour sur l'opération Grande

Lessive et le stationnement.

- 17/05 à 17h : quartier 4000-Sud, à la boutique de quartier La Tour sur le thème de la place des femmes dans l'espace public.

FESTIVAL 1.9.3 SOLEIL

Cactus, c'est l'histoire d'une petite louve, née sans dents d'une fleur de cactus. Un spectacle théâtral pour les plus petits (2 ans) proposé par la compagnie AMK. Centre culturel Jean-Houdremont, entre 10h et 14h30. Réservation : 01 49 92 61 61. Durée : 40 mn. Prix des places : 6 € à 12 €.

17 MAI

PERFORMANCE JOURNÉES DE LA CRÉATION

Les élèves de la classe de soundpainting de Joseph Grau vous propose une performance autour de ce langage de signes, pour la huitième édition des journées de la création CCR 93. Entrée gratuite sur réservation au 01 48 11 04 60. 5, Rue Édouard-Poisson, Aubervilliers.

RENCONTRE LANA SADEQ

Rencontre et échange avec la Palestinienne et présidente du Forum Palestine Citoyenneté, Lana Sadeq. Maison de la citoyenneté, entre 12h et 14h.

17 ET 19 MAI

SPECTACLE APÉRO CIRQUE

Rendez-vous pour les derniers apéros cirque de la saison 2018-2019. Petit chapiteau de l'Académie Fratellini, rue des Cheminots, Saint-Denis. Le 17/05 à 18h et le 19/05 à 16h. Tarif : 2 €.

18 MAI

SANTÉ DON DE SANG

Collecte de sang organisée par l'EFS. Salle des fêtes de l'Hôtel de ville, de 10h à 15h.

JUSQU'AU 19 MAI

VENTE MARCHÉ ARTISANAL DES FEMMES DU MALI



Lea Desjours

Vente de bijoux, tissus, vêtements, produits de beauté, épices, produits alimentaires... Salle Philippe-Roux, de 10h à 20h jeudi et vendredi, et de 10h à 18h samedi et dimanche. Entrée gratuite.

20 MAI

CONCERT MIDI JAZZ

Partager un moment musical avec les étudiants du Pôle sup'93. Maison de la citoyenneté, entre 12h30 et 14h.

SPECTACLE THE EMIDY PROJECT

Imaginé par Tunde Jegede et Diana Baroni, The Emidy Project raconte en musique, en images et en danse l'odyssée de Joseph Emidy. Ces chroniques nous emmènent au XVIII^e siècle, retraçant le destin extraordinaire de cet esclave guinéen, violoniste et compositeur, entre Europe, Afrique et Amérique du Sud. Salle des fêtes de l'Hôtel de ville, à 20h30. Tarifs : 10 € (plein), 5 € (réduit).

21 MAI

MUSIQUE CONCERT'O DÉJ



Virginie Saïot

Ce rendez-vous à l'heure du déjeuner est l'occasion de déguster des petits plats accompagnés de musique interprétée par les élèves du CRR 93. Centre culturel Jean-Houdremont, à 12h30.

22 MAI

SANTÉ VACCINATIONS GRATUITES

Les séances sont ouvertes aux enfants à partir de 6 ans et aux adultes. Centre municipal de santé, 2, mail de l'Égalité, salle de PMI au 1^{er} étage, de 13h30 à 15h30.

23 MAI

INFORMATION DROITS DES ÉTRANGERS

Réunion d'information à destination des professionnel-le-s, bénévoles associatif-ve-s et des personnes concernées, en présence de juristes spécialisé-e-s en droit des étrangers.

Maison de la citoyenneté, de 14h30 à 17h. Inscription jusqu'au 21 mai à vincent.kulesza@ville-la-courneuve.fr

24 MAI

CITOYENNETÉ PARLEMENT EUROPÉEN : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Conseil local de la jeunesse invite un spécialiste de l'Union européenne pour échanger autour de son fonctionnement. Maison de la citoyenneté, à 18h30.

25 MAI

ATELIER PHILOSOPHEZ

Dans ce genre d'atelier, vous pouvez vous exprimer librement sur tous les sujets de la vie tout en écoutant les avis des autres. Médiathèque Aimé-Césaire, 1, mail de l'Égalité, à 16h.

26 MAI

VOTE ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Dans le bureau de vote lié à votre adresse.

RENCONTRE MÉMOIRE ET ESCLAVAGE

Un groupe de citoyens, d'associations et de lycéens ont travaillé sur la mémoire de l'esclavage. Venez rencontrer et participer à ce groupe autour de cette thématique. Maison de la citoyenneté, à 18h30.

FESTIVAL 1.9.3 SOLEIL

Cinq événements au parc Georges-Valbon : de En apesanteur aux Rencontres à ciel ouvert, tout le monde appréciera ! Chant, théâtre ou jonglage, plongez dans ces aventures extraordinaires. Parc départemental Georges-Valbon, à 14h15.

29 MAI

SANTÉ VACCINATIONS GRATUITES

Les séances sont ouvertes aux enfants à partir de 6 ans et aux adultes. Centre municipal de santé, 2, mail de l'Égalité, salle de PMI au 1^{er} étage, de 13h30 à 15h30.



DU 23 AU 26 MAI

CINÉMA L'ÉTOILE FAIT SON CINÉMA

Le cinéma organise un festival de projections pour tout le monde.

- 23 mai à 18h30 : ciné-débat du Conseil local de la jeunesse (CLJ). Projection de 600 euros, suivie d'un débat en présence du réalisateur Adnane Tragha.

- 24 mai à 20h : projection de La Couleur de nos ombres et de Classical Period, deux courts métrages suivis d'une rencontre avec les réalisateurs.

- 25 mai : ciné-goûter à 14 heures avec Monsieur Link, suivi d'une animation maquillage sur le thème des animaux, projection à 16 heures de 90's, en partenariat avec le service Jeunesse et le Service des sports. À 18 heures, les spectateurs choisiront le film à voir dans la collection de Cinémas 93 « Quartier libre », puis à 19h, projections de On va manquer ! et La Lutte des classes.

- 26 mai : Mon voisin Totoro à 10h30, Arctic à 14 heures et Alice dans les villes à 16 heures.

Cinéma L'Étoile, 1 allée du progrès.

À LA COURNEUVE, VOTRE APPARTEMENT À 600M À PIED DE LA FUTURE STATION DE MÉTRO SIX ROUTES - LIGNES 16 ET 17 !

CHEMIN DES IRIS



⁽²⁾
Prêt
à Taux
Zéro%

TVA ⁽³⁾
RÉDUITE
5,5%
selon éligibilité

SUCCÈS COMMERCIAL ! DERNIÈRES OPPORTUNITÉS POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE

Découvrez une réalisation de qualité,
idéalement placée ...

- ↪ Une résidence, deux atmosphères : urbaine sur la rue de la Convention, plus verdoyante et résidentielle sur la rue Villot
- ↪ Des toitures terrasses végétalisées pour apporter fraîcheur et verdure aux habitants
- ↪ Des appartements du 2 au 5 pièces avec de beaux espaces extérieurs : balcons, terrasses et jardins privés

TYPOLOGIE	
2 PIÈCES - 44,52 m² + terrasse de 32,76 m ²	lot A03
3 PIÈCES - 61,37 m² + balcon de 7,32 m ²	lot B12
4 PIÈCES - 84,50 m² + balcon de 5,26 m ²	lot B33

PRIX À PARTIR DE ⁽¹⁾
TVA 5,5%

202 200 €

222 400 €

298 000 €

0 805 405 485

Service & appel
gratuits

LNC.fr



**LES NOUVEAUX
CONSTRUCTEURS**

RENDEZ-VOUS DANS NOTRE ESPACE DE VENTE :

63, rue de la Convention - 93120

Ouvert le lundi, le jeudi, le vendredi de 13h00 à 19h00, le samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00, le dimanche de 14h00 à 19h00

SCI 2150 - La Courneuve - Convention - 813 178 837 00015 RCS Nanterre - Illustrations non contractuelles à caractère d'ambiance. Document non contractuel à caractère publicitaire - 04/2019. ⁽¹⁾ Prix valeur au 29/04/2019 exprimés en tva 5,5%. ⁽²⁾ Le PTZ est réservé aux primo-accédants pour l'acquisition de leur résidence principale neuve située dans certaines zones éligibles. Les conditions du PTZ (notamment plafonds de ressources) sont fixées par les articles L 31-10-1 et suivants et R-31-10-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation tels que modifiés par la loi de Finances pour 2018 et le décret du 30 décembre 2017. Conditions applicables pour tous les prêts à taux zéro émis à partir du 1er janvier 2018. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire. Zones éligibles et conditions disponibles Inc.fr ⁽³⁾ Résidence en zone ANRU ou dans un périmètre de 300 mètres autour de la zone, les acquéreurs peuvent prétendre à la TVA à 5,5 % sous condition d'éligibilité et sous réserve que le prix de vente ne dépasse pas les plafonds en vigueur.